

**PREFECTURE DU FINISTERE**  
**Direction de la coordination des politiques publiques**  
**et de l'appui territorial**  
**Bureau des installations classées**  
**et des enquêtes publiques**

**ENQUETE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale**

**Dispositions législatives et réglementaires en vigueur :**  
**Code de l'environnement - livre I, titres 2 et 8**

**Objet de l'enquête :**

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société GUYOT ENVIRONNEMENT en vue de l'extension de l'activité de son centre de tri, de transit, de regroupement et de traitement de déchets exploité ZI de Kérolzec à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (Installations classées pour la protection de l'environnement) et de l'agrément du site en tant que centre VHU (véhicules hors d'usage) (Déchets)**

**REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE**

# REGISTRE D'ENQUÊTE

## ENQUÊTE RELATIVE

A

la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Guyot Environnement en vue de l'extension d'activité de son centre de tri, transit, regroupement et traitement de déchets exploités dans la zone industrielle de Kerolzee à St-Jacques-des-Champs et de l'agrandissement du site en tant que Centre VHU

En exécution de l'arrêté de M. le préfet du Finistère en date du 28/10/2019

je soussigné M. Michel EVARD - THOMAS

ai ouvert ce jour 20/11/2019 à 9 heures, le présent registre coté et paraphé, contenant ...28... feuillets, pour recevoir pendant une durée de 31 jours du 20/11/2019 au 20/12/2019

les mercredi 20/11/19	de 9 heures	à 12 heures
les vendredi 23/11/19	de 9 heures	à 12 heures
les jeudi 05/12/19	de 14 heures 30	à 17 heures 30
les mardi 10/12/19	de 9 heures	à 12 heures
les vendredi 20/12/19	de 14 heures 30	à 17 heures 30
les	de heures	à heures
les	de heures	à heures
les	de heures	à heures

les observations du public.

A St-Jacques des  
Champs.

le 20 Novembre 2019

Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur

Observations du public

date

22/11/19

Observation

N°1

signatures

L'exploitant propose actuellement à un suivi "environnemental" (mesures).

Celles-ci devront être maintenues après l'extension, notamment dans les domaines suivants:

- eaux souterraines (piézomètres) et impact sur la Pennele → rivière de Morbix (zones à coquillages) → baie de Morbix (zone de baignades),
- sous-brique,
- empoussièrément,
- dangers générés par l'établissement.

La fréquence sera à définir lors du passage du dossier au Co.D.E.R.S.T (préfecture) où sera donné l'avis de la C.C.C.V.

Jean-Paul FAUDET

Commission, Logement, Cadre de vie

29.11.19.

Observation

N°2

J'habite rue du Grand-Lanuy.

Je voudrais savoir s'il existe un plan de circulation obligatoire

pour les camions qui entrent et sortent du site Inyso. Je constate que, déjà, quelques camions

Suyor Environnement passent devant chez moi et les commerçants.

Le projet prévoit une augmentation

Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur

paraphé par le commissaire enquêteur :



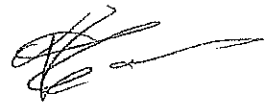
Observations du public

date

signatures

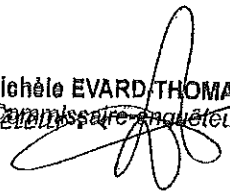
Le nombre de camions. Quelle est  
votre solution pour supprimer  
cette nuisance.

Mme Cadieu



Michèle EVARD THOMAS

paraphé par le commissaire enquêteur



Observations du public

date

signatures

11/12/2019

Tenez les avis de la population  
à l'exception de Goyot Environnement  
Car. Voita depuis plus de 10 ans nous  
souffrons une pollution à la poussière  
dégagée par cet établissement, qui a  
pour conséquence d'envahir toute  
la vallée de la Pennele, et princi-  
palement les habitations situées sur  
la carte ci-jointe

Observation

N°3

Nous ne pouvons plus continuer à  
supporter cette pollution, malgré les  
multiples promesses de Goyot Envir-  
onnement, qui promet tout mais qui  
ne fait rien

Cette pollution est surtout insupport-  
able les mois chauds et secs car  
Goyot Environnement ne pratique  
pas l'arrosage prévu pour éliminer  
ces rejets de poussière, car s'il  
arrose le carborant destiné aux  
cimenteries est trop humide et inven-  
table

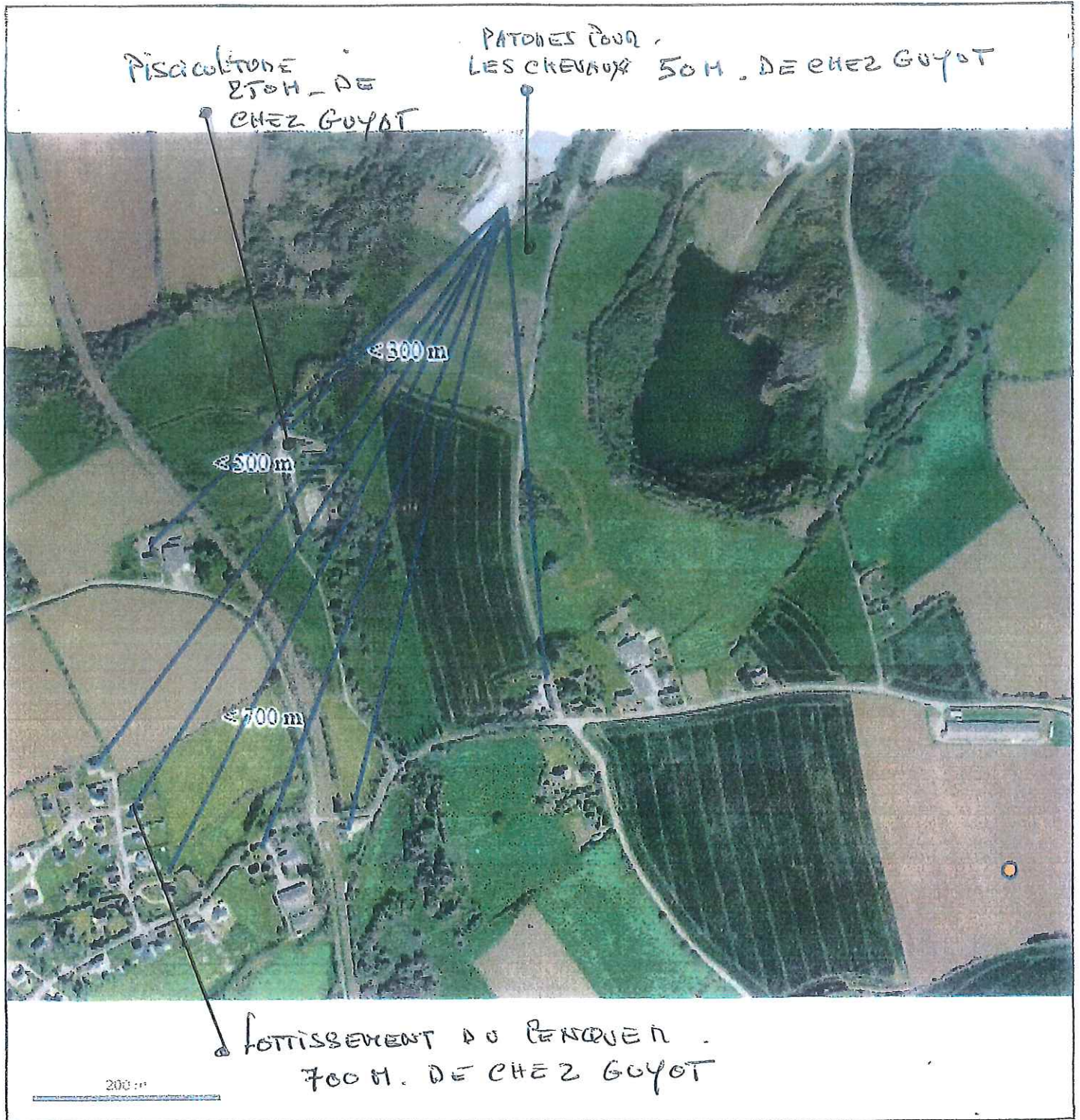
Dans le cas de récurrence de la  
part de Goyot (Investissement Environnement)  
notre comité de défense prendra  
toutes les mesures nécessaires afin  
d'y mettre un arrêt

Il faut donc bien réfléchir  
concernant ce dossier tous polluant  
pour les habitants des zones  
habitées car notre proximité est  
de 700 m. les plus éloignées  
Goyot J.P.

paraphé par le commissaire enquêteur :

Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire enquêteur





- Habitations, exploitation aquacole et élevage équin à moins de 300 m : Moulin de la Fontaine Blanche - Habitation à moins de 500 m (Fontaine Blanche) - Habitations à moins de 700 m : lotissement du Penquer, Ster Ven, Kérolzec, PN. Dans la vallée et sur la colline. Tous ces sites subissent les nuisances des poussières et du bruit avec répercussions sur la santé (problèmes pulmonaires) et poussières constatées sur les voitures et les fenêtres des maisons.

Observations du public

date

13/12/2014

observation

n° 4

signatures

Je suis très déçu de la demande d'extension du site Guyot environnant Car nous subissons, à Staven, notre lieu de vie depuis les années 50, une pollution importante due aux rejets de poussières du site Guyot. Nous avons combattu cette problématique depuis 4 à 5 ans qui entraîne pour nous des problèmes de santé, respiratoire et notamment des yeux.

La demande effectuée nous inquiète énormément car, malgré les visites effectuées sur site pour nous rassurer, nous pensons que l'augmentation du tonnage moyé sera de nature à augmenter le volume de poussières rejetée.

Dans ce sens et par principe de précaution nous souhaitons un refus à cette autorisation pour l'augmentation des tonnages moyés et la mise en place de mesures complètes de protection de la population.

M<sup>re</sup> et M<sup>me</sup> SEVERE Alain  
Staven S<sup>te</sup> SEVE

Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur

Observations du public

date  
13/12/2019

Après consultation du voisinage au Comité de riverains, s'est mis en place pour suivre de près le dossier de demande d'extension du site Guyot Environnement. Il est composé de 26 personnes à ce jour.

Nous avons demandé à M<sup>r</sup> Falala de chez Guyot une réunion publique qui a été refusée. Nous avons été conviés à une visite de site le 6 Décembre dernier pour 15 personnes maximum - lors de cette visite, bien préparée, nous avons vu le mode de fonctionnement de l'entreprise et la présentation de son évolution de période humide et plutôt pluvieuse depuis fin septembre et au moment de la visite n'ont pas mis en évidence de rejets de poussières. Nous pensons malgré tout que, dès les beaux jours, les rejets de poussières reprendront car les dispositifs mis en place récemment seront très insuffisants.

Nous estimons qu'il est indispensable de conditionner la demande d'autorisation d'augmentation

paraphé par le commissaire enquêteur:

Suite



signatures

observation

n°5

Comité de  
Riverains  
St-Jève  
St-Genest  
A-SÉVERE

Michele EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur



Observations du public

date

13/12/2019

observation

n° 5

signatures

de bonnage passant dans le broyeur (de 50 t à 250 tonnes quotidiennes), une des sources d'émission des poussières, à des obligations de résultat pour confiner ces poussières et ne plus impacter la santé des riverains -

Nous demandons un contrôle régulier de la qualité de l'air et de l'eau aux alentours du site Guyot de Kerolzee. La santé publique doit primer sur le développement d'un site industriel car la présence d'une majorité de riverains est bien antérieure à l'installation du site Guyot environnement -

Joint à ces observations 2 photos d'un constat de poussières déposées sur la végétation et une vidéo sur CD Rom attestant des rejets important de poussières en direction de la vallée et des habitations + 1 carnet constat et DEMANDE -

Pour le Comité de riverains  
Saint-Hubin / Saint-Sève -

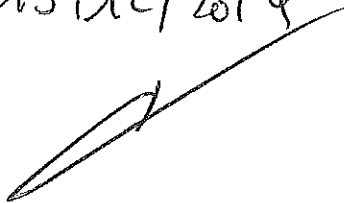
Alain Sève

Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire enquêteur

paraphé par le commissaire enquêteur

# DOCUMENTS

COMITÉ DE RIVERAINS  
SAINT-MARTIN  
SAINTE-PEVE  
Réunion avec observations  
le 13/11/2019



Mr et Mme SEVERE Alain  
Sterven  
29600 SAINTE-SEVE  
06 74 44 05 53

Enquête publique  
Extension du site Guyot Environnement  
Mairie de Saint-Martin des Champs

Sainte-Sève 10 Décembre 2019

Objet : Demande d'extension du site Guyot à Kerolzec

**CONSTAT :**

Nous sommes nombreux dans les quartiers avoisinants à être inquiets de la demande d'extension de l'entreprise Guyot environnement sur le site de Kerolzec avec pour objectif le traitement par broyage d'un tonnage de plus en plus important de la collecte des encombrants et la création d'un centre de dépollution de véhicules terrestres et maritimes usagés ( voitures, bateaux de plaisance, etc...).

Nous subissons depuis plusieurs années les rejets importants de poussières liés au chantier de traitement des déchets dans sa configuration actuelle qui occasionne des problèmes respiratoires et des irritations des yeux. Nous ne connaissons pas les effets à long terme sur notre santé par cette exposition régulière à ces poussières.

Pendant la période végétative des arbres situés près du site et dans la vallée il est très facile de constater un dépôt important de poussières grises et blanches sur les feuilles qui atteste de ces rejets.

Nous avons demandé, mais pas obtenu, l'organisation d'une réunion publique de la part de Guyot environnement ce qui ne nous rassure pas plus que cela.

Une visite a été proposée sur le site Guyot à Kerolzec pour notre collectif, le Vendredi 6 Décembre du 10h00 à 11h00, qui regroupait quinze personnes. Les méthodes de travail, de stockage et d'évolution du site ont été présentées ainsi que les mesures prises fin Septembre pour éviter ou diminuer la diffusion des poussières.

**DEMANDE :**

Nous estimons qu'il est indispensable de conditionner la demande d'augmentation du tonnage passant dans le broyeur ( de 50 tonnes à 250 tonnes quotidiennes ), une des sources d'émission des poussières, à des obligations de résultat pour confiner ces poussières et ne plus impacter les riverains avec obligation de contrôle régulier du site et de son impact sur l'environnement.

La période pluvieuse que nous connaissons sans discontinuer depuis le 20 Septembre ne donne pas la possibilité de constater l'effet des efforts très récemment consentis. Aussi nous devons attendre les périodes plus sèches du printemps, de l'été et de l'automne 2020 pour vérifier si les aménagements effectués ou en cours, et qui doivent être poursuivis, porteront leurs fruits pour supprimer les nuages de poussières constatés antérieurement depuis plusieurs années.

La santé publique doit primer sur le développement d'un site industriel car la présence d'une majorité des riverains est bien antérieure à l'installation du site Guyot environnement.

Pour le collectif de riverains

Alain SEVERE





PHOTO 09/2018 KEROLZEC - ABOARD DU SITE RUYOT N°1





PHOTO 09/2018 KEROLZEC - SITE Guyot N°2





Observations du public

date  
20-17-19.

signatures  
observation  
n° 6

Je suis domiciliée au lotissement des Penques à Ste Gene. Je suis incommodée depuis quelques années par la présence de poussières irritantes au niveau de la cornée. Ceci seulement par temps sec et souvent lorsque les vents viennent de N.-NE. Ce sont les déchets de l'entreprise Guyot Industrie. On retrouve ces poussières sur les vitres de notre habitation ainsi que sur nos véhicules.

D'autres personnes habitant le même quartier ont constaté le phénomène avec des conséquences sur le système respiratoire adultes et enfants. Ce phénomène a été plus marqué cet été.

Je souhaite que l'entreprise soit contrainte à une mise aux normes en terme de pollution de l'air et surtout contrainte de garder ses déchets.

Un deuxième point à souligner

paraphé par le commissaire enquêteur:

Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur



Observations du public

date  
20.12.19

est le balai incessant des camions  
benes qui circulent entre la 4 voies  
allant vers Porest et l'ente mise  
en passant par KEROLZEC.

Ceci a pour conséquence d'endommager  
la route et de soulever d'avantage  
de poussières. Voire même perdre des  
chargement des éléments légers que  
l'on retrouve sur le bord de la route.  
Le troisième point est le bips <sup>de recul</sup> des  
camions manoeuvrant sur le site.  
Bips que l'on entend en fonction de  
la direction du vent.


Annie GEFROY.

signatures



Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur

paraphé par le commissaire enquêteur :



Le... 20 décembre 2019 à 14 h 30 heures

le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné (e) Michèle Evard-Thomas déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs, du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019.

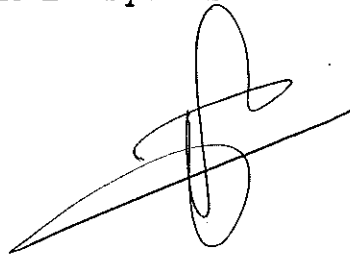
Les observations consignées au registre sont au nombre de 6

pages n° 3 à 10

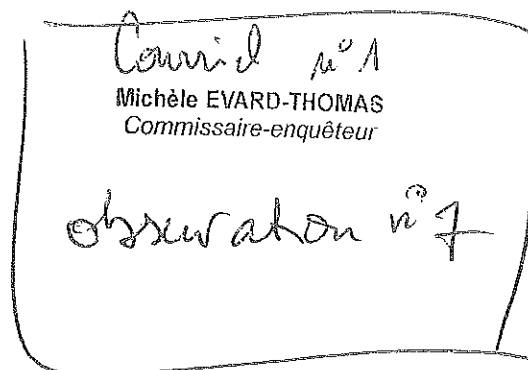
En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

Le présent registre ainsi que les 3 pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 8 janvier 2020 à Monsieur le Préfet de Finistère

Signature du commissaire enquêteur :



Michèle EVARD-THOMAS  
Commissaire-enquêteur



De : **Sylvain Lespagnol**  
Date: jeu. 19 déc. 2019 à 23:25  
Subject: enquête publique GUYOT ENVIRONNEMENT  
To: <mairie@ville-stmartin29.fr>

A l'attention du commissaire enquêteur.

Chère madame,

Je suis le plus proche habitant du site de GUYOT ENVIRONNEMENT situé à KEROLZEC sur SAINT MARTIN DES CHAMPS.

Producteur de truites bio sur le site du moulin de la Fontaine Blanche (Sainte-Sève) et éleveur de chevaux. J'habite ce moulin depuis 1994.

J'ai vu les différentes évolutions de cette structure et son empreinte dans l'environnement.

J'ai été accueilli par MR LE FLOC'H, MR LE GOFF et MR FALALA pour une visite de site car je suis inquiet pour la santé des êtres vivant aux alentours de ce site dans l'état actuel de fonctionnement.

Je les en remercie encore une fois pour leur accueil.

Concernant l'agrandissement de l'aire de stockage, cela ne me pose pas de problème car le talus qui sera réalisé pourra diminuer l'impact sonore créé par les véhicules de manutentions et camions.

Pour information, ma chambre à coucher se situe à 100 m de cette aire.

A propos de la dépollution de véhicules, le risque serait de retrouver des traces de fluides divers sur le sol des aires de circulation et que celles-ci arrivent dans la rivière.

Je pense qu'un barrage flottant doit être proposé dans l'étude d'impact dans le bassin de rétention des eaux de surface.

Il y a un risque d'augmentation des nuisances sonores.

Concernant le broyage des déchets, ce site va devoir confirmer que son dispositif de brumisation, vu lors de la visite, soit efficace.

Depuis plusieurs années déjà, nous sommes impactés par les poussières générées par cette entreprise par vents d'est, en période sèche "cf photos 1,2,3,4, en PJ"

Un air "laiteux", comme du plâtre que l'on ponce, se fait sentir dès l'ouverture des volets le matin.

On peut le constater avec le dépôt de poussières conséquent sur les voitures, salons de jardin ...

On ne doit pas oublier de fermer les fenêtres rapidement pour ne pas que la maison soit envahie.

Sur un autre aspect, celui de la santé, mon amie a développé un oedème dans la gorge "cf compte rendu médecin ORL et certificat de médecin généraliste en PJ". Aujourd'hui, elle n'a toujours pas retrouvé sa voix, reste aphone la plupart du temps ou voix cassée, sans compter l'épuisement que cela entraîne à long terme.

Je toussais pendant deux étés de suite (cet été et l'an passé) et les deux années, nous sommes partis en vacances fin août et les symptômes se sont immédiatement atténués.

Ces deux années de suite, j'ai contacté MR LE FLOC'H pour des soucis de poussières, il a arrêté les machines immédiatement.

Merci pour la réaction immédiate encore une fois.

Dire que c'est à cause du site de GUYOT ENVIRONNEMENT serait prétentieux de ma part car je ne suis pas expert, cependant je doute qu'il y ait un gros lien quand même.

Un de mes deux fils est asthmatique depuis 2 ans, cet environnement n'est pas préconisé.

Mes chevaux ont tous toussé cet été et j'ai été contraint d'acheter une machine pour traiter la poussière du fourrage de façon à diminuer toute source de poussières dans la limite de nos compétences.

Mes pâtures sont limitrophes avec leur propriété et j'ai dû déplacer quelques chevaux sur d'autres terrains éloignés de la source de poussières, souffrant de problèmes respiratoires. Problèmes disparus depuis le déplacement.

Guyot ENVIRONNEMENT me prête par ailleurs depuis leur installation, 1 ha de terrain contre entretien, mais comme précisé lors de notre dernier entretien, c'est un arrangement entre nous mais pas une monnaie d'échange.

Pour que le site passe dans son broyeur 250t/jour contre 50t aujourd'hui, il va falloir diminuer l'impact sur la qualité de l'air qui pour moi ne peut pas être conforme dans l'état actuel des choses.

Que GUYOT ENVIRONNEMENT développe son activité, cela me satisfait plus que tout mais sans nuire aux activités environnantes " pisciculture bio, biscuiterie LE GOFF, zone commerciale" et la santé.

Extension ou pas, nous allons être très vigilants quant aux nuisances rencontrées, notamment en période sèche, pour ne plus devoir à subir cela.

Cordialement.

Sylvain LESPAGNOL.

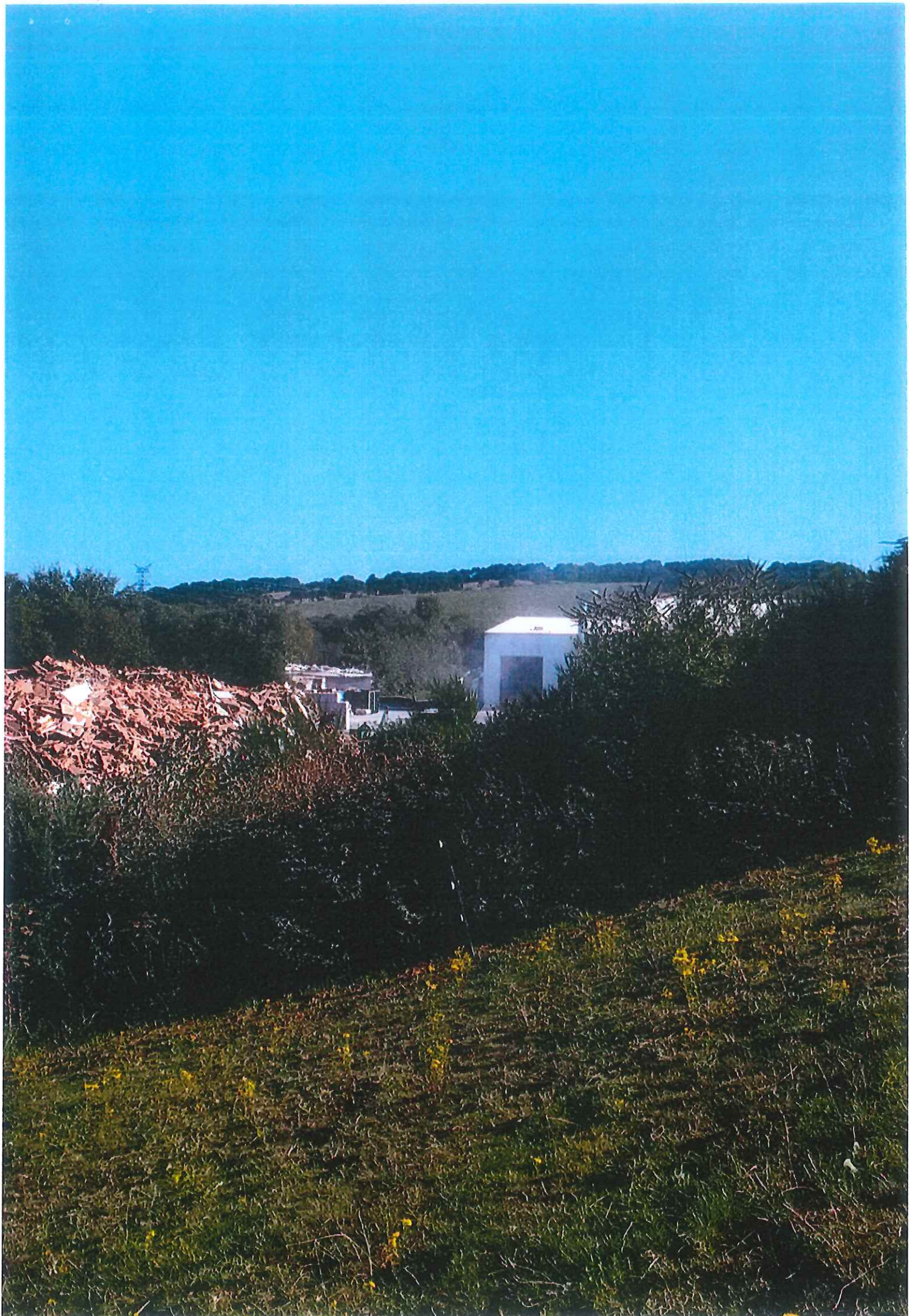




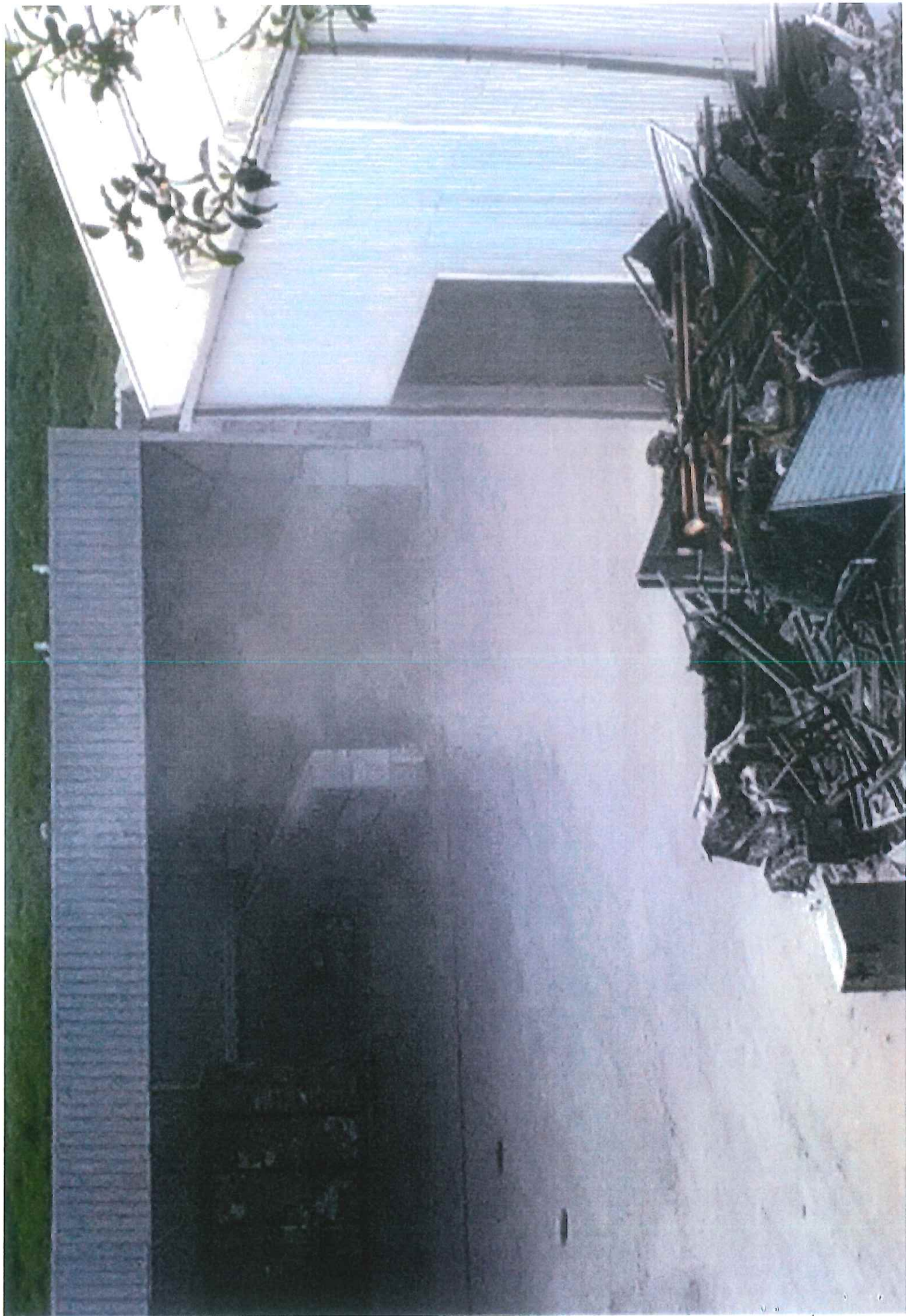












Dr. Kerdudo Sara  
Médecine générale  
6 rue Maréchal FOCH  
29660 CARANTEC  
Tel.: 02.98.67.04.36  
10002624707

Le 13/09/2019

Patient: Mme

CABINET D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

Morlaix, le Vendredi 13 Septembre 2019

Dr R. BOTRÉL  
Dr S. HAREUX  
Dr F. PERSONNET

Chère Amie,

J'ai vu en consultation : , né(e) le  
Voici mes dernières constatations :

MOTIF : Dysphonie

HISTOIRE DE LA MALADIE :

Intermittent , qqs mois , tabac=0 , pas impression reflux , pas dysphagie/douleur .

PS : et tendance prurit CaE ...

OREILLE : Examen clinique otologique: un peu eczéma ...

NEZ : Cloison , libre propre/ailleurs

CAVITE BUCCALE ET OROPHARYNX : NI

LARYNX : Fibro : restes Vg au cavum , hypopharynx ok , CV mobiles ok , œdème rétro ary ...

EXAMEN CERVICAL : N=0

CONDUITE A TENIR : Inipomp Moxydar

Bien cordialement. Dr PERSONNET

Dr. Kerdudo Sara

**CABINET MÉDICAL**  
6 rue Maréchal FOCHI - 29660 CARANTEC  
Tél. : 02.98.67.04.36

*Consultations du lundi au samedi sur Rendez-Vous.*

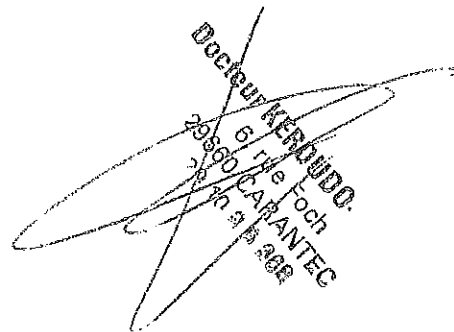
**Docteur Sara KERDUDO**  
Médecine Générale  
Capacité d'Aide Médicale Urgente  
Diplômée d'Homéopathie

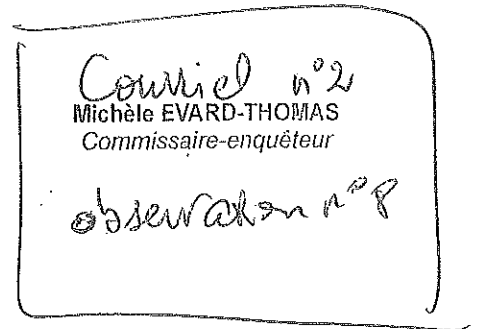
Carantec, le 04/12/2019

Je soussignée, Docteur KERDUDO SARA, docteur en médecine, certifie avoir examiné Mme \_\_\_\_\_ qui présente une dysphonie gênante et asthénisante depuis cet été.

Certificat établi à la demande de l'intéressée et remis en main propre

Fait à CARANTEC, le 04/12/2019.

  
Docteur KERDUDO.  
6 rue Foch  
29660 CARANTEC  
02 98 67 04 36



Le ven. 20 déc. 2019 à 14:29, Justine Drubay

a écrit :

Bonjour,

Nous nous permettons de vous écrire au sujet du développement de l'entreprise Guyot environnement.

Nous habitons au 20 Bis Hameau du Quinquis à Sainte-Sève.

Nous allons bientôt acquérir un cheval aux écuries de la Fontaine Blanche qui restera en pension au pré.

Le pré se trouve en hauteur aux abords de la route qui mène à l'entreprise (les pâtures sont juste derrière), le problème étant que nous avons déjà observé de gros nuages de poussière se dégageant du bâtiment Guyot environnement. Nous avons donc peur des risques au long terme sur la santé de notre cheval.

De plus, allant régulièrement aux écuries de la Fontaine Blanche, nous avons pu observer que les chevaux toussaient plus particulièrement l'été ou les poussières sont les plus volatiles. Remarquons également la présence de poussière sur les voitures.

Nous nous inquiétons pour la santé de nos amis, de leurs enfants ainsi qu'aux chevaux mais aussi pour nous et les habitants de Sainte-Sève.

Le risque étant déjà important nous redoutons les dégâts causés suite au développement de l'entreprise.

Je vous joint une photo attestant d'un nuage de poussière pris lors d'une randonnée à cheval sur Sainte-Sève.

En espérant que ce message sera pris en considération.

Cordialement.

Madame Drubay Justine et Monsieur Delhors Donovan.







observation n°9

"Je te transmets un petit point géographique concernant l'exploitation GUYOT.  
Il se trouve que la maison d'habitation du moulin de la fontaine blanche se trouve  
"actuellement" à moins de 300 m de GUYOT,  
la Fontaine blanche à moins de 500 m, le lotissement du PENQUER se trouve à moins de 700 m  
comme Ster Ven, Kérolzec, le PN.  
J'ai fait les calculs sur Géoportail.  
Y a t-il une législation concernant ce genre d'exploitations et la proximité des habitations ?  
Quant aux chevaux, ils ont le nez dedans, ils sont à moins de 100 m "aujourd'hui". Ce n'est pas  
étonnant qu'ils toussent !"

Sabine HERVE  
Secrétaire générale  
4, rue de la mairie  
29600 SAINTE-SEVE

[sabine-herve.mairie@wanadoo.fr](mailto:sabine-herve.mairie@wanadoo.fr)  
02.98.63.82.81

observation de Mme Geoffroy, Conseillère  
Municipale à Sainte-Seve, adressée à  
la mairie de Sainte-Seve et transmise  
à la prefecture de Quimper  
+ 1 pièce jointe



© IGN 2019 -

Longitude : 3° 52' 22" W  
Latitude : 48° 34' 25" N

- Habitations, exploitation aquacole et élevage équin à moins de 300 m : Moulin de la Fontaine Blanche - Habitation à moins de 500 m (Fontaine Blanche) - Habitations à moins de 700 m : lotissement du Penquer, Ster Ven, Kérolzec, PN. Dans la vallée et sur la colline. Tous ces sites subissent les nuisances des poussières et du bruit avec répercussions sur la santé (problèmes pulmonaires) et poussières constatées sur les voitures et les fenêtres des maisons.